



**SAINT-MARCELLIN
VERCORS ISÈRE**
COMMUNAUTÉ

**VOUS AVEZ DES RESTES ?
FAITES UN BEAU GESTE !**

LE GUIDE DU COMPOSTAGE PARTAGÉ

**Pour réduire les biodéchets et
fabriquer un engrais naturel**

**Grâce au compostage,
nous réduisons la
quantité des ordures
ménagères et
allégeons d'environ
30 % le poids de notre
poubelle tout en
obtenant un engrais
riche et naturel.**

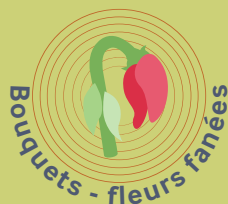
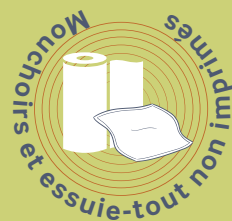


Composter, c'est facile



Le compostage est un procédé naturel de décomposition des déchets organiques (de cuisine surtout). En présence d'eau, d'air et au contact avec le sol, l'activité des micro-organismes du sol et des vers transforme ces déchets en un terreau fertile : le compost, un fertilisant pour le sol et les plantes.

Quelques gestes suffisent pour un bon fonctionnement du site !



Sacs biodégradables, déchets verts (herbe tondue, branches...), litières, déjections animales, cendres, mégots, poussières...

Les bons usages à respecter pour l'utilisation des trois contenants :



DANS LE 1er BAC

MATIÈRE SÈCHE

broyats de bois, feuilles mortes broyées....

NE RIEN AJOUTER DANS CE BAC
J'utilise la matière sèche pour recouvrir chacun de mes apports.

S'il n'y a plus de matière sèche, merci de contacter le maître-composteur du service Gestion et Valorisation des déchets, au 04 76 38 66 03 ou par mail contact.dechets@smvic.fr



BAC DE REMPLISSAGE

- 1 - Déposez vos déchets compostables
- 2 - Étalez-les à la surface
- 3 - Recouvrez-les avec de la matière sèche à votre disposition dans le 1er bac (broyat de bois, feuilles mortes, petits cartons...)



*Non merci,
je n'ai plus faim !*

DANS LE DERNIER BAC

COMPOST EN COURS DE MATURATION

NE RIEN AJOUTER DANS CE BAC
Le compost pourra être utilisé lorsqu'il prendra l'aspect de terreau.



Le rôle de chacun pour le bon fonctionnement du site

Vous aimeriez composter collectivement et animer un site de compostage collectif ?

- **Les utilisateurs du site :**

- déposent leurs déchets conformément aux consignes de dépôt,
- préviennent le guide-composteur de la Communauté de communes en cas de problème,
- participent 2 fois par an à l'entretien du site (retourner le compost, le tamiser...)

**Pour qu'un site de compostage partagé fonctionne,
il est nécessaire d'avoir :
un groupe d'habitants motivés
et plusieurs bénévoles pour gérer cet espace**

- **Les habitants et bénévoles en relation avec le guide composteur :**

- veillent au bon fonctionnement du compostage partagé,
- retournent le compost, le tamisent et le distribuent,
- renseignent les utilisateurs du site.



Pour plus d'informations :

**Service Gestion et Valorisation des Déchets
04 76 38 66 03 / contact.dechets@smvic.fr**